

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 mars 2023**

Conseillers en exercice : 15  
Présents : 13  
Votants : 12

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

**MEMBRES PRÉSENTS** : BECT Gérard, BOUVIER Baptiste, FRANDON Sylvaine, GIRIER Laurent, GLEONEC Dominique, GUEDENET Brigitte, MOREL Caty, POINT Bruno, FRANDON Jean-Claude, SERPINET Claude, REZKALLAH Habib, COMBEMOREL Michael, PINVIDIC Anne.

**MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS** : SCANDOLA Marc, TIET Valérie  
M COMBEMOREL a été nommé secrétaire de séance.

**2023D-013 VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

**CONSIDERANT** que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'exception du Maire qui ne prend pas part au vote**

**APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme  
A St-Barthélemy le 16/03/2023  
Le Maire, Gérard BECT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 mars 2023**

Conseillers en exercice : 15  
Présents : 13  
Votants : 12

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

**MEMBRES PRÉSENTS** : BECT Gérard, BOUVIER Baptiste, FRANDON Sylvaine, GIRIER Laurent, GLEONEC Dominique, GUEDENET Brigitte, MOREL Caty, POINT Bruno, FRANDON Jean-Claude, SERPINET Claude, REZKALLAH Habib, COMBEMOREL Michael, PINVIDIC Anne.

**MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS** : SCANDOLA Marc, TIET Valérie  
M COMBEMOREL a été nommé secrétaire de séance.

**2023D-014 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Bruno POINT, 1<sup>er</sup> adjoint délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M Gérard BECT.

1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

**FONCTIONNEMENT** : - dépenses : 934 765.10  
- recettes : 1 075 338.62  
- excédent : 140 573.52

**INVESTISSEMENT** : - dépenses : 556 090.17  
- recettes : 775 683.67  
- excédent: 219 593.50

Restes à réaliser en dépenses : 123 210.80  
Restes à réaliser en recettes : 133 940.00

**EXCEDENT GLOBAL 2022** 360 167.02  
**RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2022** 387 807.92

2) Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le compte administratif, conforme au compte de gestion, a été voté à l'unanimité.

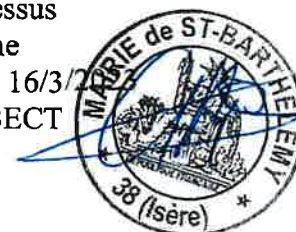
**M BECT Maire, s'est retiré et n'a pas pris part au vote.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélémy le 16/3/2023

Le Maire, Gérard BECT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 mars 2023**

Conseillers en exercice : 15  
Présents : 13  
Votants : 13

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

**MEMBRES PRÉSENTS** : BECT Gérard, BOUVIER Baptiste, FRANDON Sylvaine, GIRIER Laurent, GLEONEC Dominique, GUEDENET Brigitte, MOREL Caty, POINT Bruno, FRANDON Jean-Claude, SERPINET Claude, REZKALLAH Habib, COMBEMOREL Michael, PINVIDIC Anne.

**MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS** : SCANDOLA Marc, TIET Valérie  
M COMBEMOREL a été nommé secrétaire de séance.

**2023D-015 ACHAT BATIMENT ANDREYON POUR ATELIER MUNICIPAL**

Monsieur POINT rappelle au Conseil, la séance en date du 10 mars 2022, lors de laquelle, la commune avait conclu avec Monsieur Robert ANDREYON une convention afin de louer un local agricole à destination de stockage du matériel communal, suite à la cession du local technique situé Allée des Cyprés.

Monsieur POINT précise que cette convention avait été rédigée à titre provisoire pour une année, M ANDREYON souhaitant à terme vendre son bâtiment.

Il propose que la commune, faute d'autre solution satisfaisante, fasse l'acquisition de ce bâtiment moyennant la somme de 70 000 € correspondant au prix du marché.

Il demande au Conseil de se prononcer

**Le Conseil, après délibération,**

**EU EGARD** le rapport coût/ délai de mise en oeuvre et praticité de cette solution

**RETIENT** la proposition de Monsieur POINT

**CHARGE** M BECT des formalités notariées afférentes à cette acquisition

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélemy le 16/3/2023

Le Maire, Gérard BECT





# COMMUNE DE SAINT-BARTHELEMY – ISÈRE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 mars 2023

Conseillers en exercice : 15  
Présents : 13  
Votants : 13

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

**MEMBRES PRÉSENTS** : BECT Gérard, BOUVIER Baptiste, FRANDON Sylvaine, GIRIER Laurent, GLEONEC Dominique, GUEDENET Brigitte, MOREL Caty, POINT Bruno, FRANDON Jean-Claude, SERPINET Claude, REZKALLAH Habib, COMBEMOREL Michael, PINVIDIC Anne.

**MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS** : SCANDOLA Marc, TIET Valérie  
M COMBEMOREL a été nommé secrétaire de séance.

### 2023D-016 AMENAGEMENT VESTIAIRES STADE DE FOOTBALL

Ce point constitue une simple information et ne fait pas l'objet d'une délibération

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus  
Pour copie conforme  
A St-Barthélemy le 16/3/2023  
Le Maire, Gérard BECT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 mars 2023**

Conseillers en exercice : 15  
Présents : 13  
Votants : 13

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

**MEMBRES PRÉSENTS** : BECT Gérard, BOUVIER Baptiste, FRANDON Sylvaine, GIRIER Laurent, GLEONEC Dominique, GUEDENET Brigitte, MOREL Caty, POINT Bruno, FRANDON Jean-Claude, SERPINET Claude, REZKALLAH Habib, COMBEMOREL Michael, PINVIDIC Anne.

**MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS** :, SCANDOLA Marc, TIET Valérie  
M COMBEMOREL a été nommé secrétaire de séance.

**2023D-017 PARTICIPATION AU FINANCEMENT DU BUDGET FLUIDES DU  
CENTRE DE L'ILE DU BATTOIR (CIB)**

Monsieur BECT, Maire, rappelle au Conseil la séance du 12 janvier 2023, lors de laquelle, il avait donné lecture du compte rendu de la réunion des Maires dont les communes bénéficient des services du CIB, en date du 8 novembre 2022.

Lors de cette réunion le montant du budget alloué aux fluides, essentiellement le chauffage du CIB avait été évoqué avec une proposition de financement répartie pour moitié entre la Communauté de communes EBER et les communes bénéficiaires.

Par un nouveau courrier en date du 18 janvier, M DEGAUD, Président du CIB, informe les communes concernées du rejet de la demande de prise en charge par EBER Communauté, et demande par conséquent aux communes de se prononcer quant au financement du coût des fluides pour sa totalité selon les estimations suivantes :

12 675 € en 2023 (10 000 € pris en charge par la commune de Beaurepaire)

17 765 en 2024 (5 000 € pris en charge par la commune de Beaurepaire)

22 765 en 2025 (totalité à la charge des communes bénéficiaires, dont Beaurepaire, en fonction du nombre d'habitants)

**Le Conseil, après avoir entendu cet exposé, après échanges,**

**CONSIDERANT** les nombreux services apportés par le CIB sur le territoire, sur les plans sociaux, culturels et sportifs

**CONSIDERANT** que 10 communes sont à ce jour bénéficiaires et donc susceptibles de contribuer au financement

**APPROUVE** le principe cette proposition

**DIT** que la commune de SAINT BARTHELEMY participera à hauteur d'une somme calculée au prorata de son nombre d'habitants, pour l'année 2023 sous réserve que toutes les communes participent dans les mêmes proportions.

**AUTORISE** M BECT à signer une convention relative à la mise en œuvre de ces dispositions

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélemy le 16/3/2023

Le Maire, Gérard BECT







**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 mars 2023**

Conseillers en exercice : 15  
Présents : 13  
Votants : 13

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

**MEMBRES PRÉSENTS** : BECT Gérard, BOUVIER Baptiste, FRANDON Sylvaine, GIRIER Laurent, GLEONEC Dominique, GUEDENET Brigitte, MOREL Caty, POINT Bruno, FRANDON Jean-Claude, SERPINET Claude, REZKALLAH Habib, COMBEMOREL Michael, PINVIDIC Anne.

**MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS** : SCANDOLA Marc, TIET Valérie  
M COMBEMOREL a été nommé secrétaire de séance.

**2023D018 DEVENIR DE LA TANNERIE**

Monsieur BECT évoque le programme de travaux envisagé afin de préparer le projet de budget 2023.

Il fait part au Conseil de la nécessité de continuer à sécuriser le site de l'ancienne tannerie, et plus particulièrement le bâtiment principal, le reste du site étant à ce jour sécurisé et végétalisé.

Il explique à l'assemblée que deux solutions s'offrent à elle :

Soit la démolition totale du bâtiment principal pour un coût estimé approximativement à 100 000 €, sans possibilité de subvention, ni récupération du montant de la TVA via le FCTVA (Fonds de compensation de la TVA).

Soit la mise à disposition de ce bâtiment par le biais d'un bail emphytéotique, pour l'élaboration d'un projet de couverture en panneaux photovoltaïques, qui permettrait la préservation de la structure du bâtiment et par la même sa sécurisation.

Monsieur le Maire, indique qu'il a rencontré M Roman MURGAT qui serait intéressé par ce type de projet, sous réserve que celui-ci soit validé par les services de la compagnie ENEDIS.

Monsieur BECT, souligne que ce projet présente l'avantage pour la commune de ne pas grever sa trésorerie, et demande au Conseil de se prononcer concernant cette mise à disposition, si toutefois investisseur et compagnie électrique confirment sa faisabilité.

S'ensuit alors un long échange, au cours duquel sont soulevés notamment la perte temporaire de la maîtrise foncière du bâtiment, la pertinence de la mise à disposition d'une partie du patrimoine communal à un partenaire privé, la rentabilité du projet, la possibilité pour la commune de réaliser elle-même ce type d'investissement par le biais de la création d'une société d'économie mixte (SEM).

**A l'issue des débats,**

**Par 2 voix contre** (favorables à la démolition du bâtiment),

**1 abstention,**

**Et 10 voix pour,**

Le Conseil Municipal,

**RETIENT** la proposition de couverture du bâtiment principal de la tannerie et sa mise à disposition à un investisseur.

**CHARGE** Monsieur le Maire des formalités administratives et notariées afférentes

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que de  
Pour copie conforme A St-Barthélémy le 16/03/2023  
Le Maire, Gérard BECT





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 mars 2023**

Conseillers en exercice : 15  
Présents : 13  
Votants : 13

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

**MEMBRES PRÉSENTS** : BECT Gérard, BOUVIER Baptiste, FRANDON Sylvaine, GIRIER Laurent, GLEONEC Dominique, GUEDENET Brigitte, MOREL Caty, POINT Bruno, FRANDON Jean-Claude, SERPINET Claude, REZKALLAH Habib, COMBEMOREL Michael, PINVIDIC Anne.

**MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS** :, SCANDOLA Marc, TIET Valérie  
M COMBEMOREL a été nommé secrétaire de séance.

**2023D019 DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION DES  
RESISTANTS DE CHAMBARAND**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mme Marie-Paule BOYET, secrétaire de l'association des résistants de Chambarand, par lequel elle sollicite l'octroi d'une subvention pour l'année 2023.

Il indique que Monsieur BRENIER, décédé en 2022, habitant de la commune, était le dernier représentant des résistants du secteur, mais qu'il convient, malgré tout de perpétuer leur mémoire.

A ce titre, il propose que soit allouée la somme de 100 euros par an renouvelable chaque année, afin notamment d'entretenir et fleurir les monuments érigés à cet effet.

**Le Conseil, après en avoir délibéré,**

**ACCORDE** la somme de 100 € par an renouvelable à l'association des résistants du secteur de Chambarand

**DIT** que ces crédits seront inscrits au budget 2023 et suivants

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus  
Pour copie conforme  
A St-Barthélémy le 16/03/2023  
Le Maire, Gérard BECT

